

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 42,6 km² à environ 44 kilomètres au sud-ouest de La Tuque et à 54 kilomètres au nord-ouest de la ville de Saint-Tite.

MILIEU PHYSIQUE

Le relief de la réserve est dominé par de basses collines, dont l'altitude varie de 288 à 523 mètres. D'origine glaciaire, les dépôts de surface sont surtout constitués de till, mais on trouve également du sable près du lac Tousignant.

MILIEU BIOLOGIQUE

La réserve préserve une proportion significative (plus de 30 %) de vieilles forêts. Située à la limite des zones de végétation boréale et tempérée nordique, elle abrite vraisemblablement une diversité faunique et floristique particulière.

MILIEU SOCIAL

La réserve est entièrement comprise dans la réserve faunique du Saint-Maurice. On y pratique notamment la chasse, la pêche et le piégeage. Par ailleurs, plusieurs sites archéologiques sont répertoriés dans la réserve.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Les forêts qu'on y observe sont représentatives des écosystèmes qu'on trouve à la limite nord de la forêt décidue du Québec.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

Afin d'améliorer la représentativité de la réserve et de mieux protéger la biodiversité, un agrandissement totalisant 15,8 km² est proposé au nord-ouest, autour du lac Normand. Le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité de la Vallée-Tousignant ».

Principales activités permises et interdites*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	☒ Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	☒ Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	☒ Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	☒ Interdite
Chasse	☑ Permise
Pêche	☑ Permise
Piégeage	☑ Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	☑ Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	☒ Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	☒ Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	☑ Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	☒ Interdite**
Recherche et éducation	☑ Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoies et réserves fauniques	☑ Permise
Ensemencement	☒ Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	☑ Permise

* En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).

** Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



Versant est du lac Tousignant (A. R. Bouchard, MELCC)

La rivière Wessonneau (J. Dubé-Marcoux, MDDEP)



Certains secteurs de la RBP sont dominés par des arbres plus que centenaires, avec un diamètre dépassant 50 cm : bouleau jaune (photo), thuya occidental et épinette blanche (J. Dubé-Marcoux, MDDEP)

Les aires protégées au Québec :



Un héritage pour la vie

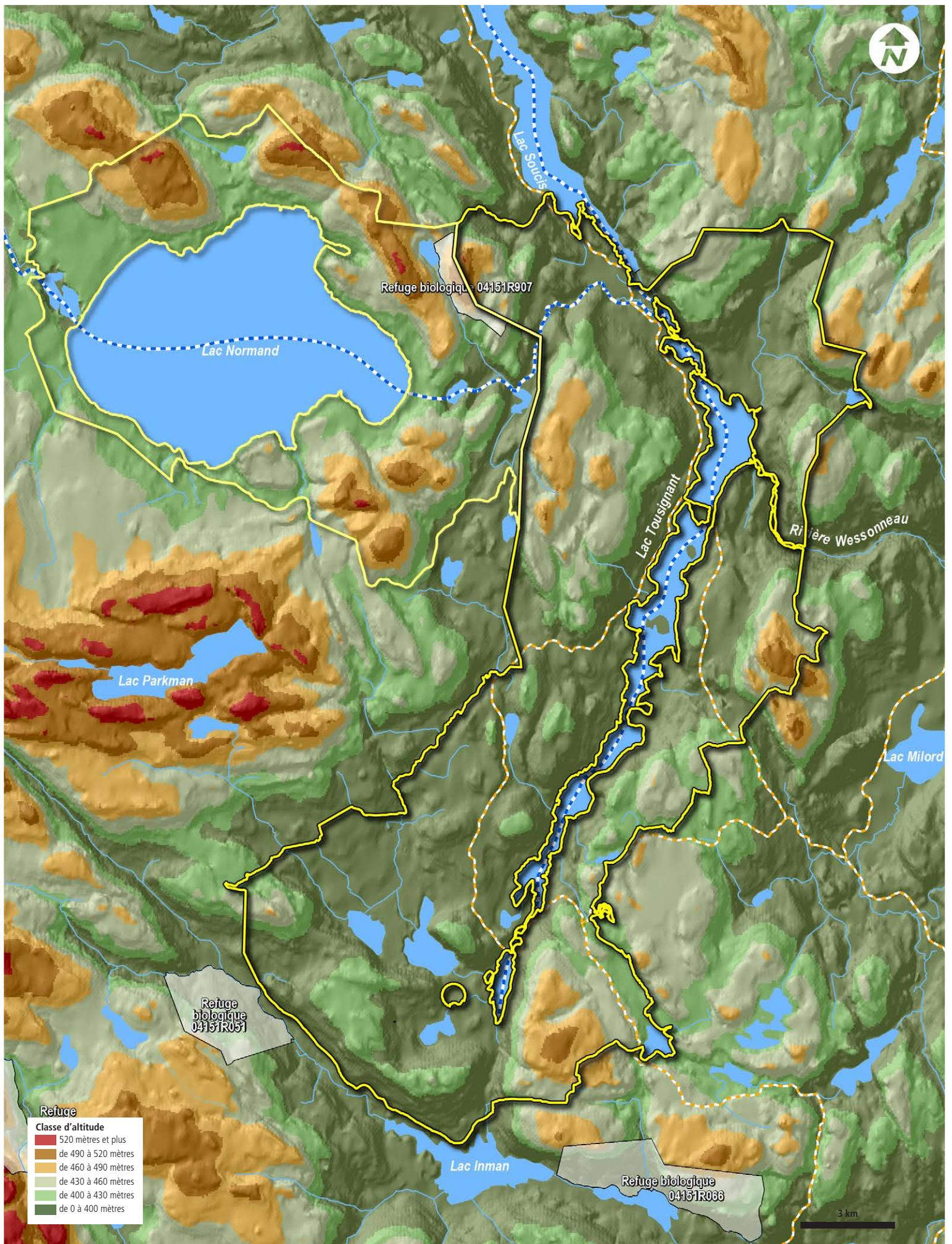


La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant



Des écosystèmes forestiers intègres à la limite nord de la forêt feuillue québécoise





La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant



- - - Parcours de canoë-kayak
- - - Sentier de randonnée en traîneau à chiens
- Autre aire protégée

- Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant
- Proposition d'agrandissement

